

Ce document résume les différents services vers lesquels vous pouvez vous rapprocher pour vous aider à réaliser, monter des projets , soit financièrement soit de façon technique.
Je vous transmets pour exemple mes projets.

Au niveau de la région :

Toute l'année la **direction de la Santé de la région lance des appels à projet** via les jeunes de 15-25 ans.

Courant Octobre , c'est pour former des jeunes de 2nde générale au PSC1 , avec pour objectif de valoriser leur estime personnelle, les rendre des citoyens responsables...Le financement du projet est soumis au fait que suite à cette formation les jeunes doivent durant l'année réinvestir leur compétence en menant un projet dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Je vous propose en pièce jointe le projet que la région a financé à mon établissement cette année.

**De Janvier jusqu'à février 2 appels à Projet région sont en cours et ce jusqu'au 24 février :
Objectif : monter un projet sur le thème des addictions et vie sexuelle et affective via les jeunes de 15-25 ans.**

Pour info je vous ai mis un exemple de projet que je mène sur ces thèmes.Ici Vie affective et sexuelle.

Toujours pour la région de juin au 15 juillet vous pouvez aussi rentrer vos projets sur **AGILE** .Pour cela il vous faut demander au gestionnaire de votre établissement le code établissement et mot de passe. Dans le cadre d'AGILE la région finance 5 projets par établissement, à hauteur de 50% du budget. Attention si la subvention sert à payer un intervenant il doit être agréé DRAAC

Au niveau de votre ville vous pouvez solliciter le service **PRE (programme de réussite éducative)**. **Le dossier est à retirer dans votre mairie au service PRE ;**

Ce service vous accorde des subventions pour financer un projet pour la réussite scolaire des jeunes de 5 à 17 ans révolus. Le financement vous est accordé si votre établissement se trouve en ZUS(zone urbaine sensible) ou si votre établissement accueille des élèves dont le domicile se trouve en ZUS ; Ex de projet mené cette année : Le PRE me finance le financement du PSC1 pour mes deux classes de 3ème prépa pro et je me rends ensuite dans des écoles primaires en ZUS pour initier les élèves de CM1 CM2 aux gestes qui sauvent. Les ados forment les plus jeunes. C'est un projet valorisant pour les 3èmes qui souvent sont en échec scolaire.

Au niveau de la ville, le conseil général et l'Etat vous pouvez solliciter une subvention dans le cadre du **CUCS(contrat urbain de cohésion social)**. Là aussi le projet doit s'orienter vers un public en ZUS ou vous devez justifier dans votre établissement l'accueil de jeunes qui habitent en ZUS ;

Le dossier est à retirer en mairie au service Politique de la ville. Le dossier se nomme dossier CERFA ;

Ce projet peut concerner **le domaine du logement, la santé ; l'éducation , l'emploi.**

Ex de projet que l'on m'a financé : projet vol à voile dans un aérodrome pour la découverte professionnelle des 3èmes, un projet SOPHROLOGIE, ADDICTION.....

Attention dans le cadre du PRE la subvention ne peut être versé que pour une association, vous pouvez alors comme moi passer par la maison des lycéens de votre établissement.

PARTENAIRES FINANCEURS

Mme Guernine
Professeur Biotechnologies à St Christol-lez-Alès

Dans le cadre du CUCS faite remplir la première partie du dossier par la gestionnaire de votre établissement, car l'Etat considère qu'un lycée peut recevoir une subvention même s'il n'est pas association. Je vous ai mis un exemple de dossier que j'ai monté. Dossier GERFA.

Au niveau du rectorat :

Vous avez tout le mois de juin pour rentrer vos projet sur **LOUDIGE**. Vous accéder au serveur grâce à vos identifiants **WEBMAIL** ; Pour savoir les dates d'ouverture et de fermeture du serveur adressez vous au secrétariat de votre chef d'établissement, il est destinataire d'un mail de la part du rectorat.

Dans le cadre d'**LOUDIGE** vous solliciter **la DAAC** ; Le recteur peut vous accorder des HSE et /ou une subvention suite à l'avis des inspecteurs réunis lors de la commission. Attention vous n'avez une réponse que fin septembre. Je vous ai là aussi mis des exemples de dossiers en pièce jointe.

Depuis 2013 il a été créé toujours au niveau du rectorat « le projet fédérateur » . Dans ce cadre là , au mois de juin vous demandez au référent culturel de votre établissement de rentrer informatiquement votre projet et de le transmettre à l'adresse spécifiée sur le dossier. Dans le cadre du projet fédérateur pas de subvention mais des HSE , 30 à 80 HSE selon le nombre d'enseignants qui interviennent.

Attention tous les dossiers LOUDIGE, REGION, Fédérateur doivent être approuvés par LE Conseil d'administration de votre établissement !!!!!

Toute subvention reçue pour un projet donne lieu à un bilan quantitatif et qualitatif auprès de vos financeurs....